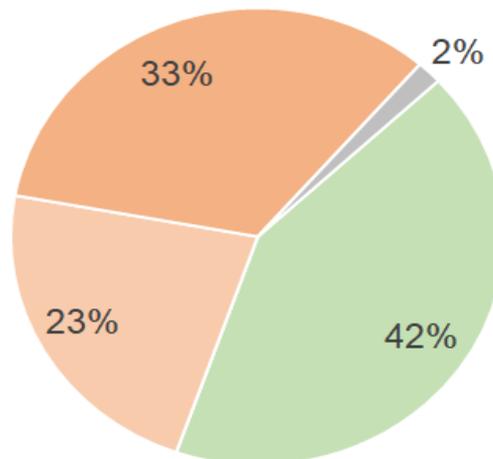


L'AFCDP vous présente la 14e édition de son Baromètre trimestriel

Avec son Observatoire trimestriel, l'AFCDP souhaite estimer l'évolution de la conformité des organisations, et évaluer la perception des DPO sur des sujets techniques et d'actualité.

« L'AFCDP étant au plus proche des préoccupations quotidiennes des DPO, l'association propose avec ce Baromètre de prendre un peu de recul sur 3 questions clés par trimestre : le sentiment de l'évolution de la conformité des organisations, une question technique et une question d'actualité. Nous avons choisi pour ces deux dernières de revenir sur des sujets déjà abordés avec nos membres par le passé. Avec 282 répondants, nous sommes heureux de partager à nouveau ces résultats et d'en étudier l'évolution. », commente Paul-Olivier Gibert, Président de l'AFCDP.

Avez-vous confiance dans la protection des données privées au sein de vos organisations ?



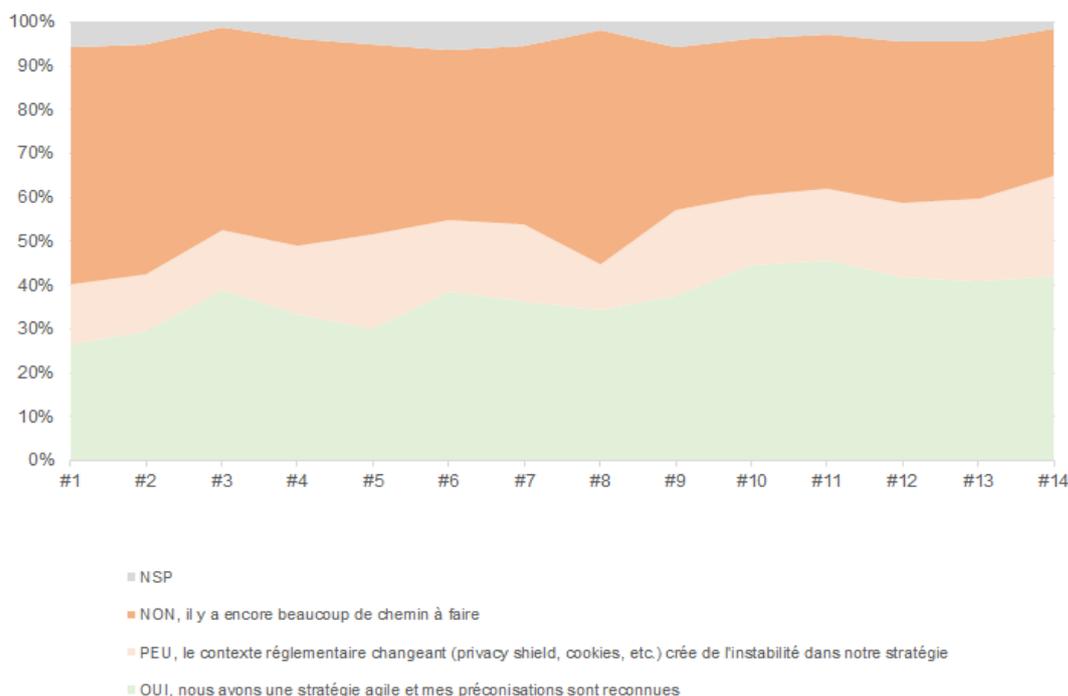
- OUI, nous avons une stratégie agile et mes préconisations sont reconnues
- PEU, le contexte réglementaire changeant crée de l'instabilité dans notre stratégie
- NON, il y a encore beaucoup de chemin à faire
- NSP

Même si **42 %** des organisations se sentent confiantes dans leur stratégie de protection des données (stable : 41 % fin décembre), **plus de la moitié (56 %)** expriment des doutes ou des difficultés.

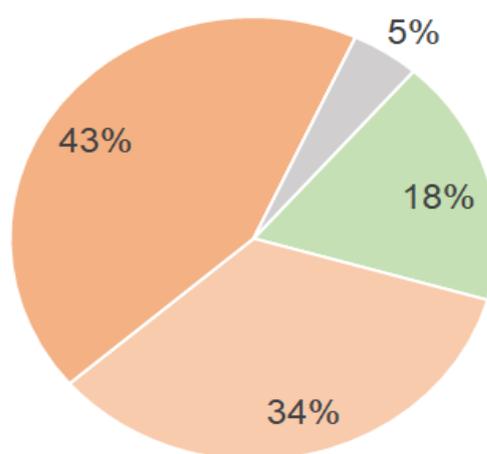
23 % des répondants ont effectivement répondu **PEU** (vs 19 % fin 2024), expliquant que le **contexte réglementaire changeant** crée de l'instabilité dans leur stratégie. Cela souligne une difficulté d'adaptation face aux **évolutions législatives** et aux **nouvelles normes** de protection des données.

« Ce résultat met en évidence **un enjeu stratégique** pour les entreprises et administrations en matière de protection des données privées, notamment dans un contexte de **réglementations strictes en Europe, comme le RGPD, et celles à venir (IA Act, NIS2, DORA,...)**. » commente Paul-Olivier Gibert, Président de l'AFCDP. « Globalement, l'évolution des résultats depuis le début de notre Baromètre, traduit une dynamique positive en matière de confiance (notamment depuis la 8e édition en mai 2023), même si des défis subsistent. La montée en maturité réglementaire et la mise en place d'outils et de formations spécifiques semblent porter

leurs fruits, mais les organisations doivent encore faire face à un environnement en constante évolution. »



Selon vous, que réserve 2025 aux DPO en termes d'enjeux ?



■ une année classique ■ une année particulière ■ une année difficile ■ NSP

43 % des répondants estiment que 2025 sera une année difficile pour les DPO, traduisant une anticipation de défis accrus, probablement liés aux nouvelles réglementations en cours d'adoption ou aux exigences croissantes en matière de conformité et de cybersécurité.

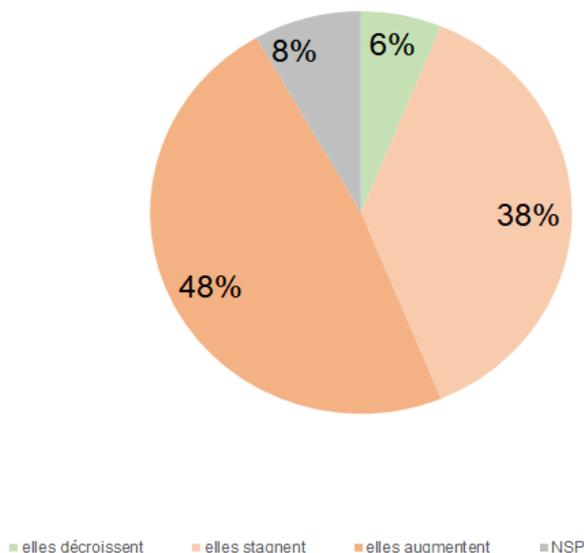
Par ailleurs, **34 % considèrent que l'année sera « particulière »**, suggérant une période de transition marquée par des évolutions réglementaires spécifiques ou des changements structurels impactant directement leur rôle. Seuls 18 % des répondants estiment que 2025 sera une année « classique », ce qui montre que la normalisation des pratiques et la stabilité restent minoritaires dans les projections des DPO.

Enfin, 5 % des participants indiquent ne pas savoir à quoi s'attendre, ce qui pourrait refléter une certaine incertitude quant à l'évolution du cadre réglementaire et des défis émergents.

« Les réponses témoignent d'une perception majoritairement prudente, voire inquiète, de l'année à venir de

la part des DPO. Ces résultats soulignent ainsi une forte attente vis-à-vis des évolutions à venir et confirment que le rôle des DPO restera central en 2025, nécessitant anticipation, adaptation et montée en compétences face à un environnement toujours plus exigeant », souligne Paul-Olivier Gibert.

Quel est votre sentiment sur les demandes d'exercice des droits (accès, rectification, effacement, etc.) ?



L'évolution des demandes d'exercice de droits (accès, rectification, effacement, etc.) semble suivre une tendance marquée par une hausse notable. En effet, 48 % des répondants constatent une augmentation de ces demandes, traduisant une prise de conscience grandissante des individus de leurs droits en matière de protection des données. Cette dynamique peut être renforcée par une médiatisation croissante des questions de confidentialité et par le renforcement des réglementations, incitant les citoyens à exercer plus activement leurs droits. 38 % des répondants estiment plutôt que ces demandes stagnent, ce qui suggère une certaine stabilisation après la forte hausse observée dans les années suivant la mise en application du RGPD. À l'inverse, seuls 6 % indiquent une diminution de ces sollicitations, un chiffre relativement marginal qui démontre que les préoccupations autour de la protection des données restent centrales.

« Ces résultats nous confirment que la gestion des demandes d'exercice de droits demeure un enjeu clé pour les organisations, nécessitant des processus efficaces et une vigilance accrue afin de répondre aux attentes des citoyens et aux exigences réglementaires », conclut Paul-Olivier Gibert.

Les porte-paroles de l'AFCDP se tiennent à votre disposition pour commenter ces résultats

Méthodologie

Dans le cadre de son Baromètre trimestriel, l'AFCDP a mené une enquête en ligne auprès de ses 6500 membres entre le 10 et le 27 janvier 2025, via le réseau social privé de l'association (161 répondants) et sa page LinkedIn (121 répondants).

À propos de l'AFCDP - www.afcdp.net

L'AFCDP, créée dès 2004, regroupe plus de 6 500 professionnels de la conformité au RGPD et à la Loi Informatique et Libertés – dont les Délégués à la Protection des Données (DPD ou DPO, pour *Data Protection Officer*).

Si l'AFCDP est l'association représentative des DPD, elle rassemble largement. Au-delà des professionnels de la protection des données et des DPD désignés auprès de la CNIL, elle regroupe toutes les personnes intéressées par la protection des données à caractère personnel. La richesse de l'association réside – entre autres – dans la diversité des profils des adhérents : DPD, délégués à la protection des données, juristes et avocats, spécialistes des ressources humaines, informaticiens, professionnels du marketing et du e-commerce, RSSI et experts en sécurité, qualitatifs, archivistes et Record Manager, déontologues, consultants, universitaires et étudiants.

Contact Presse : Maëlle Garrido, NASKAS RP, Relations Presse, 06 12 70 77 30, maelle@naskas-rp.com